







Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides du bassin versant de la Têt



Validation des entités de gestion prioritaires

LE SMTBV



ORDRE DU JOUR

- LES ZONES HUMIDES
- LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES
- LA SUITE DE LA STRATÉGIE

LES ZONES HUMIDES

Zones de transition entre terre et eau assurant de nombreux services

Fonctions hydrologiques

Régulation (inondation, sécheresse, courant)

Fonctions épuratrices

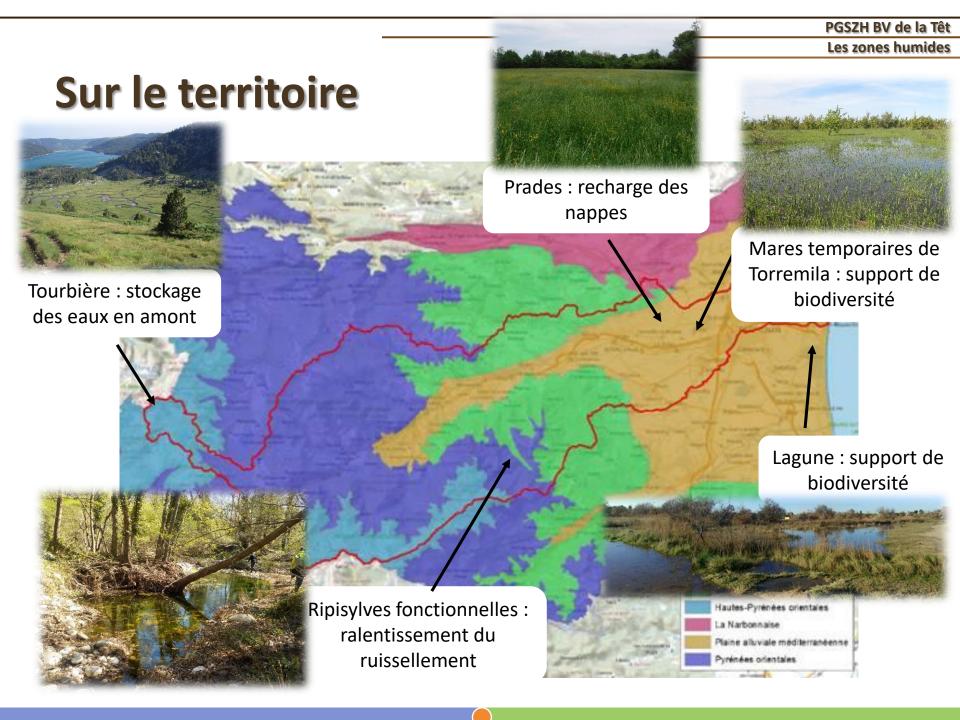
Rétention et absorption (des nutriments et des substances toxiques)

Fonctions biologiques et écologiques

Continuité (connexion biologiques), richesse biologique et patrimonialité (faune et flore), état de conservation

Fonctions sociétales

Productions économiques (fauche, pâturage, aquaculture, ...), loisirs (promenade, chasse, pêche, ...), aménité (perception par les habitants)



Des milieux à préserver

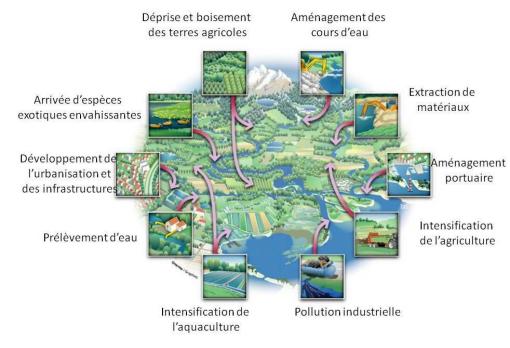
Constat : disparition de 67% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990

- 2,5 millions d'hectares ont disparu
- Accélération du phénomène dans les zones humides alluviales, les plaines intérieures et les grands ensemble littoraux

Aujourd'hui : disparition ralentie mais tendance non inversée

Principales causes:

- Politiques d'aménagement du territoire
- Comblement et assèchement



Des milieux protégés

Loi sur l'eau

• 3 janvier 1992

Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

• 23 octobre 2000

Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR)

• 23 février 2005

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

• 30 décembre 2006

ORDRE DU JOUR

- LES ZONES HUMIDES
- LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES
 - LA SUITE DE LA STRATÉGIE

LA STRATÉGIE

Plan de gestion stratégique des zones humides du BV de la Têt

- > Ce n'est pas un inventaire des zones humides
- Ce n'est pas un plan de gestion de chaque entité
- C'est un porter à connaissance sur les zones humides du BV
- C'est un outil pour la planification d'actions sur les ZH :
 - Quels sont les enjeux du territoire ? Quels services rendus ?
 - Quelles sont les atteintes portées ?
 - Où sur le territoire ?
 - Quelles sont les zones les plus prioritaires ?
 - Quelles actions pour restaurer/préserver les zones humides ?
 - Quelles structures pour se faire accompagner ?
 - **-** ...

Améliorer, préserver le bon fonctionnement des milieux humides

Fonctions assurées

Atteintes subies

Concertation

Stratégie de gestion

Déclinée en 2 grands objectifs

- Secteurs d'importance majeure
- Priorisation des actions

Objectif opérationnel



- Moyens déployés pour la prise en compte des ZH sur le territoire
- Développer les zones humides comme atouts du territoire

Objectif d'animation



3 phases principales

Définition de l'espace de référence

➤ Elaboration du plan de gestion stratégique







➤ Hiérarchisation et priorisation de l'espace de référence

Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain

3 phases principales

Définition de l'espace de référence

Objet du COPIL n°2 ➤ Elaboration du plan de gestion stratégique







Validé au COPIL n°1 ➤ Hiérarchisation et priorisation de l'espace de référence

COPIL n°3 sept 2022

Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain

ORDRE DU JOUR

- LES ZONES HUMIDES
- LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES
 - LA SUITE DE LA STRATÉGIE

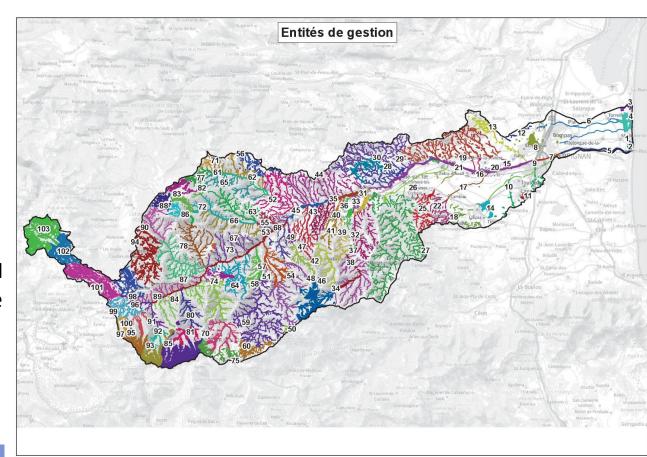
ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES

Découpage de l'espace de référence en entités de gestion

Secteurs homogènes de l'espace de référence où les zones humides qui s'y trouvent sont cohérentes et proches dans leurs caractéristiques

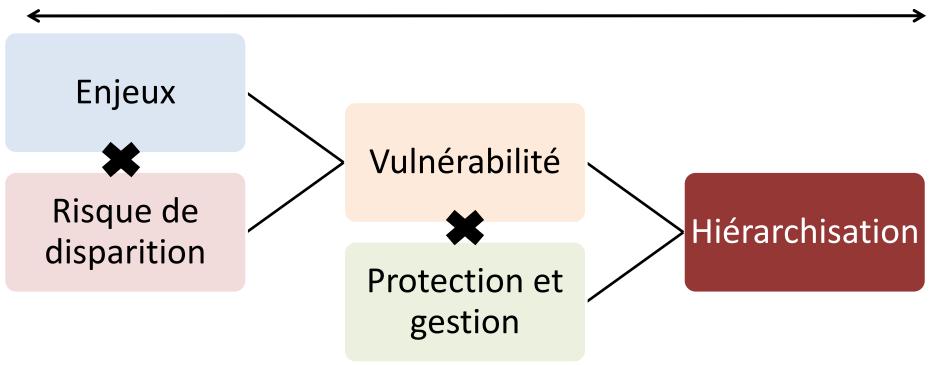
Travail **réalisé en COTECH** pour découper le territoire en EG cohérentes

103 EG individualisées



Hiérarchisation des entités de gestion

Croisement de données cartographiques avec de la connaissance locale (expertises)



Matrice de hiérarchisation

Ajustement de la liste en COTECH









Parc del Pirineu català









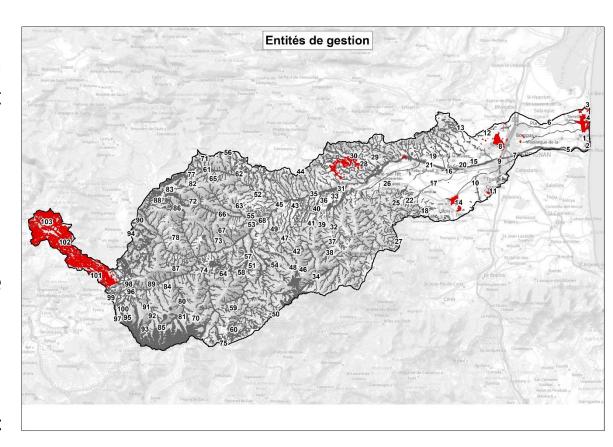




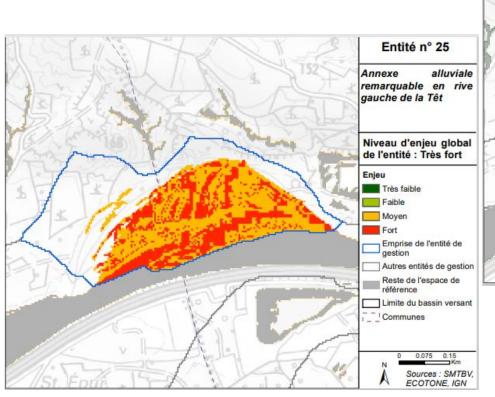


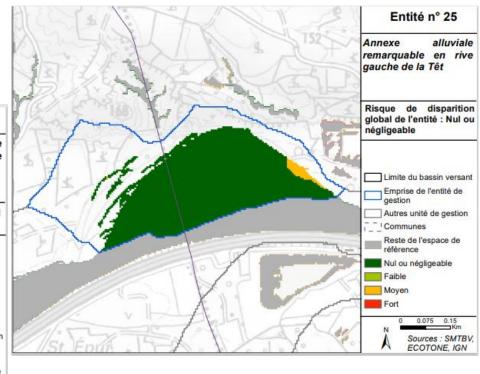
11 EG prioritaires

- Liste validée en Cotech
- Bonne dimension. Au-delà objectifs difficilement tenables
- Réparties dans tout le BV
- Diversité de situations de gestion. Actions déjà engagées sur certaines
- Classement cohérent avec les démarches déjà engagées sur les ZH (cf. PNR)

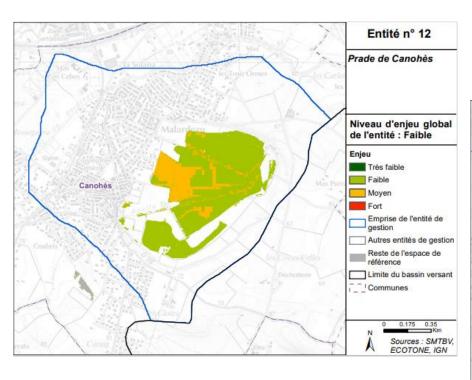


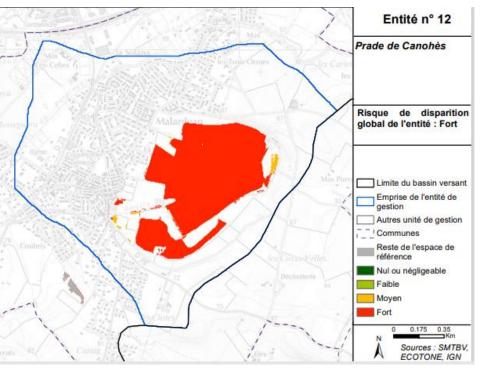
Des EG prioritaires aux fonctions importantes...mais peu menacées





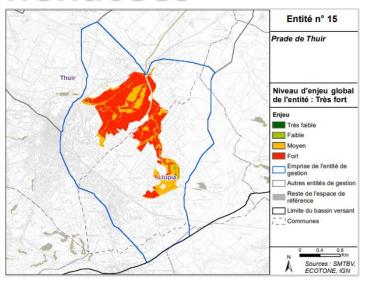
Des EG prioritaires fortement menacées...malgré une fonctionnalité amoindrie

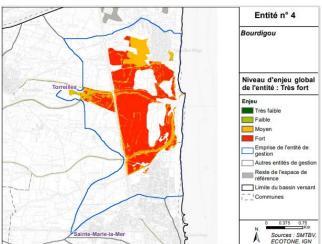


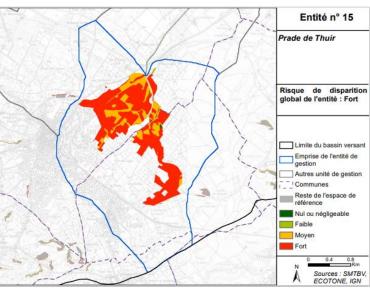


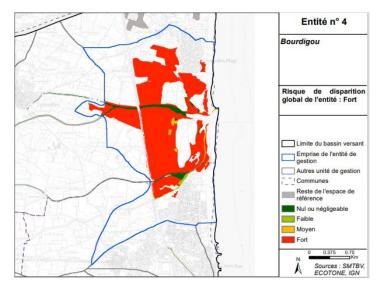
Des EG aux fonctions importantes et

menacées









Vote du COPIL

Nom de l'entité	Priorité
Prade de Thuir	
Milieux associés à l'embouchure de l'Agly	
Bourdigou	
Prairies de Montalba	
Ancien bras de la Têt et milieux arrières-dunaires	
Mares temporaire et dépressions de Torremilla et de la plaine de Baixas / Saint-Estève et éléments microtopographiques de la plaine	
Prade de Canohès	
Annexe alluviale remarquable en rive gauche de la Têt	
Aval des Bouillousses	
Amont des Bouillousses	
Tête de bassin des Bouillousses	

Cette carte des entités de gestion prioritaires n'est pas :

- Une carte à vocation règlementaire
- Un dispositif pour figer les territoires

Ses atouts et objectifs :

- Porté à connaissance
- Démarche volontaire pour favoriser la politique des zones humides sur les territoires
- Lister des secteurs d'actions prioritaires qui pourront être réévalués à l'issue de la première période de mise en œuvre de la stratégie (6 à 10 ans)
- Identifier les porteurs de projet, faciliter les financements, accompagnement pour trouver les meilleurs compromis entre usages et préservation

ORDRE DU JOUR

- LES ZONES HUMIDES
- LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES
 - LA SUITE DE LA STRATÉGIE

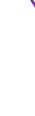
SUITE DE LA STRATÉGIE

Définition de l'espace de référence



➤ Hiérarchisation et priorisation de l'espace de référence

Elaboration du plan de gestion stratégique



Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain

Stratégie de gestion des zones humides du bassin versant de la Têt

 Priorisation des actions sur les secteurs d'importance majeure (EG prioritaires)

Objectif opérationnel

 Moyens déployés pour la prise en compte des ZH sur le territoire

Objectif d'animation



Objectif opérationnel

Concentrer les efforts de préservation et/ou de restauration sur des secteurs prioritaires

- Listes des moyens, des outils, des organismes ressources, des gestionnaires actuels et potentiels mobilisables pour déployer des actions de préservation et de restauration des ZH dans ces entités de gestion
- Objet du prochain atelier avec visites de sites et groupes de travail // 6 avril à Leucate (invitation prochaine)

Objectif d'animation

a. Appréhender la valeur des zones humides et les services rendus aux populations locales pour mieux les gérer, comme par exemple le mise en place de projets ou usages compatibles avec le bon fonctionnement de ces espaces

a. Accompagner les acteurs du BV sur la thématique des zones humides

a.Développer des outils d'aide à la réflexion sur un aménagement du territoire qui bénéfice aussi aux zones humides

- □ Cartes donnant une enveloppe d'alerte sur la présence probable de zones humides
- Cartes permettant d'approcher le type et le niveau de service rendu
- Synthèse de l'étude
- Document d'accompagnement à l'utilisation des atlas cartographiques
- □ Mise en place d'une « cellule zone humide » au sein du syndicat par la création d'un poste dédié

Prochain atelier

06 avril 2022

Matinée:

Visites de sites gérés

Après-midi:

Groupes de travail



Merci de votre attention